



*Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et
des Personnes Détenues, « APRODH »*

RAPPORT DU MOIS DE SEPTEMBRE 2022

SIGLES ET ABREVIATIONS

APRODH	: Association pour la Protection des Droits Humains et des personnes détenues
ANAGESSA	: Agence Nationale de Gestion des Stocks de Sécurité Alimentaire
BUPP	: Burundi Petrol Product
CDS	: Centre de Santé
CICR	: Comité International de la Croix Rouge
CMCL	: Centre des Mineurs en Conflits avec la Loi
CMS	: Comité Mixte de Sécurité
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie
CNL	: Congrès National pour la Liberté
COCO	: Collège Communal
DCE	: Directeur Communal de l'Enseignement
ECOFO	: Ecole Fondamentale
FAB	: Forces Armées du Burundi
FBU	: Franc Burundais
FDN	: Forces de Défense Nationales
FENADEB	: Fédération Nationale des Associations Engagées dans le domaine de l'Enfance au Burundi
FOMI	: Fabrication d'engrais Organo-Minéral
NI	: Non Identifié
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
PADESCO	: Projet d'Appui au Développement Sanitaire de la Commune
PJ	: Police Judiciaire
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
RDC	: République Démocratique du Congo
SNR	: Service National de Renseignement
SPP	: Servitude Pénale Principale
TGI	: Tribunal de Grande Instance
VSBG	: Violence Sexuelle et Basée sur le Genre

I. INTRODUCTION

Le présent rapport pointe du doigt les différentes violations des droits humains commises dans différentes localités du Burundi au cours du mois de septembre 2022. Nous ne prétendons pas mettre en évidence tous les cas d'atteinte aux droits humains commis au cours de ce mois car certains sont commis dans la clandestinité totale et échappent à l'attention de nos observateurs des droits humains.

- ✚ En premier lieu, notre rapport procède par une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale. Une telle approche nous permet de faire une bonne appréciation de la situation des droits humains dans notre pays.
 - Au niveau sécuritaire, les principaux facteurs de perturbation de la paix et de la tranquillité de la population ont été essentiellement liés :
 - A des personnes blessées dans des attaques armées et dans des bagarres et cela en provinces Bururi et Mwaro,
 - Des motos brûlées dans un incendie qui a ravagé une station-service en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie,
 - Des destructions méchantes des champs de bananes et des vaches tuées par des inconnues en commune Bugabira, province Kirundo,
 - Des orpailleurs tués dans des éboulements en communes Bukinanyana et Murwi de la province Cibitoke,
 - Des bavures des Imbonerakure surtout le rançonnement de la population en commune et province Kirundo
 - Dans le domaine judiciaire, notre rapport fait état :
 - Des cas d'arrestations arbitraires suivis des détentions illégales,
 - Des cas de personnes enlevées,
 - Des personnes condamnées dans des jugements de flagrance
 - Au point de vue social, notre rapport mentionne la maîtrise de la pandémie du Covid – 19 dans notre pays. Les cas de mauvaise gouvernance sont mis en évidence dans cette partie du présent rapport.
- ✚ En second lieu, notre rapport réserve une attention particulière aux cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et de personnes blessées en faisant ressortir les catégories d'auteurs.
- ✚ Troisièmement, les cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants infligés à des personnes intègres seront épinglés.
- ✚ En quatrième lieu, notre rapport se penche sur les cas de VSBG en général et ceux de viol en particulier.
- ✚ Cinquièmement, le présent rapport présente la situation carcérale qui a prévalu tout au long du mois de septembre 2022 avec une analyse critique sur les conditions de détention des prisonniers dans des prisons caractérisées par une surpopulation et une promiscuité sans égales.

En conclusion, nous proposerons quelques voies d'amélioration de la situation des droits de l'homme au Burundi.

II. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE, SOCIAL.

II.1. Du contexte sécuritaire

Les facteurs de détérioration de la situation sécuritaire mentionnés ci-haut sont détaillés dans cette partie :

1- Deux personnes blessées en commune Rutovu, province Bururi

Le 1^{er} septembre 2022, au matin, sur la colline Munyinya, zone Muzenga, commune Rutovu, province Bururi, Ruvunzo Jean Claude et Eddy Habimana, issus d'un même parent ont été blessés à la machette par Eloge Niyoyankunze, Kevin Bigabo et le prénommé Igor. Selon des sources sur place, les victimes sont tombées dans une embuscade tendue, non loin de leur domicile, par ces hommes quand ils allaient superviser leurs employés qui préparaient le charbon de bois. Selon les mêmes sources, Eddy a été grièvement blessé au niveau de la tête et son téléphone Android ainsi qu'une somme de 500.000 FBU ont été volés par le même groupe. Des conflits fonciers entre leurs familles ont été à l'origine de cet incident. Ces agresseurs ont été arrêtés et conduits au cachot du commissariat communal de police à Rutovu.

2- Plus de 50 motos brûlées en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie

Le 8 septembre 2022, au terminus de la 12^{ème} avenue, zone Kamenge, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, plus de 50 motos ont pris feu sur une pompe à la station-Service BUPP de Gabriel Ntisezerana. Selon des sources sur place, des propriétaires de ces motos se trouvaient sur une file d'attente pour être servis en carburant sur cette station-service. Les propriétaires n'ont cessé de demander d'être indemnisés le plus tôt possible car cette station était assurée.

3- Destruction méchante des champs de bananes en commune Bugabira, province Kirundo

Dans la nuit du 9 septembre 2022, sur la sous-colline Rusugi, colline Ruhehe, commune Bugabira, province Kirundo, un champ de bananes de 250 mètres sur 30 mètres appartenant à Aloys Bigirimana a été détruit par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, la police et l'administration ont mené des enquêtes afin d'identifier les auteurs de ce forfait.

4- Huit vaches tuées en commune Bugabira, province Kirundo

Le 11 septembre 2022, sur la colline Gitwe, zone Kigoma, commune Bugabira, province Kirundo, 8 vaches appartenant à François Mushengezi, ex-déplacé interne retourné volontairement sur sa colline, ont été tuées à l'étable par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, le propriétaire de ces vaches et ses proches se sont levés, le matin, trouvant les cadavres de tous ses animaux d'élevage dans l'étable. Aucune enquête n'a été faite pour identifier les malfaiteurs. Précisons qu'en date du 9 septembre 2022, sur cette même colline, un champ de bananes appartenant à Aloys Bigirimana, aussi ex-déplacé interne retourné sur sa colline natale, avait été détruit dans l'anonymat.

... / ...

5- Trois personnes blessées en commune Bisosro, province Mwaro

Le 19 septembre 2022, vers 23 heures, sur la colline Kanka, commune Bisoro, province Mwaro, Vianney Irankunda, Emmanuel Nshimirimana et Emile Nkurunziza alias Siyoni, commerçant au centre Kanka ont été blessés suite à une explosion d'une grenade lancée par des inconnus. Selon des sources sur place, ces 3 hommes rentraient chez elles en provenance du cabaret chez Emile Nkurunziza alias Siyoni. Ces blessés ont été d'abord conduits au centre de santé de Kanka avant d'être transférés à l'hôpital de Kibumbu, en date du 20 septembre 2022 pour une opération chirurgicale. Diomède Ntangamajeri, administrateur de la commune Bisoro a indiqué qu'aucun suspect n'a été appréhendé.

6-Deux orpailleurs tués en commune Bukinanyana, province Cibitoke

Le 22 septembre 2022, sur la colline et zone Bumba, commune Bukinanyana, province Cibitoke, Claude Ciza et le nommé Mpawe, tous orpailleurs, ont été tués suite aux effondrements de terre. Selon des sources sur place, des habitants de la localité ont tenté de les secourir sans succès à cause de fortes pluies. Selon des sources sur place, ils ont été enterrés par leurs familles.

7-Rançonnement des Imbonerakure en commune et province Kirundo

Le 24 septembre 2022, vers 10 heures, au centre-ville, commune et province Kirundo, un groupe d'Imbonerakure a forcé des commerçants à payer une somme allant de 1.000 à 5.000 FBU selon la quantité de marchandises se trouvant dans les boutiques. Selon des sources sur place, cette somme a été imposée aux commerçants qui ne se sont pas présentés aux travaux communautaires et aucune quittance ne leur a été donnée. Selon les mêmes sources, celui qui n'a pas pu payer la somme exigée a vu sa boutique fermée. C'est le cas des boutiques appartenant à Mbera, Nizigama, Nkuranga et Nkinzingabo qui ont été fermées.

8-Un enfant battu en commune et province Kayanza

Le 25 septembre 2022, sur la colline Kirema, commune et province Kayanza, Parfait Iteriteka, âgé de 12 ans, a été battu à l'aide d'un gros bâton par son père, Cyprien Minani jusqu'à ce que son bras droit soit fracturé. Selon des sources sur place, le père avait donné des habits à son enfant pour les laver mais dès son retour, le soir, Cyprien a trouvé que ses habits n'étaient pas lavés d'où il l'a battu. Selon les mêmes sources, l'enfant a été conduit à l'hôpital de Kayanza par ses parents pour des soins médicaux.

9-Trois orpailleurs tués en commune Murwi, province Cibitoke

Le 26 septembre 2022, sur la colline Gisaba, zone Buhindo, commune Murwi, province Cibitoke, Gérard Nganji, Japhet Sinarinzi et le nommé Karikurubu, tous orpailleurs ont été tués suite aux éboulements de terre. Selon des sources sur place, ils ont été enterrés par leurs familles.

... / ...

II.2. Du contexte politique.

1- Interdiction de trois membres du parti CNL de prêter serment en commune Gatara, province Kayanza

Le 22 septembre 2022, sur la colline Rubagabaga, commune Gatara, province Kayanza, Hassan Ngabiye, Jérôme Barakamfitye et Chantal Manirakiza de la colline Gisyo, membres du parti CNL ont été interdits de prêter serment par des chefs collinaires, membres du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, ils ont été remplacés par des membres du parti CNDD-FDD qui les suivaient dans les voix. Le 12 septembre 2022, ils avaient été élus lors des élections des notables collinaires. Selon les mêmes sources, ils ont été accusés d'avoir moins de 35 ans exigés pour être notable collinaire.

2- Marche manifestation dans toutes les provinces du Burundi

Le 24 septembre 2022, aux chefs-lieux de toutes les provinces du pays, les autorités provinciales ont organisé des marches manifestations pour remercier le président de la République, Evariste Ndayishimiye de ses actions. A titre illustratif, en province Karuzi, les participants à cette marche manifestation étaient composés majoritairement des Imbonerakure et des membres du CNDD-FDD qui portaient des vêtements ayant des symboles de leur parti. Dans son discours, le Gouverneur de cette province a indiqué que la population de Karuzi soutient énergiquement le président et le nouveau gouvernement. Le gouverneur a indiqué que la population est contre ceux qui veulent perturber la paix et ceux qui n'ont pas de respect envers le président.

A Bujumbura-Mairie, des membres du parti CNDD-FDD en provenance des 3 communes de la Mairie de Bujumbura ont, dans leur marche manifestation organisée par la Section Provinciale Bujumbura Mairie du CNDD-FDD, soutenu l'action de S.E. Evariste Ndayishimiye (Général Major), Président du Burundi, et Président du Conseil des Sages dudit parti qui a, selon eux, réalisé, ces derniers jours, un coup de balais envers de nombreux Bagumyabanga ayant oublié d'être des mandataires politiques , préférant devenir de véritables affairistes. La Secrétaire nationale du parti CNDD-FDD chargée des affaires politiques, administratives et juridiques, Godeliève Nininahazwe a clôturé cette manifestation par un discours interpellant les responsables administratifs à plus de conscience afin de servir l'intérêt général tout en étant « *les yeux et les oreilles* » du Chef de l'Etat pour la lutte pour la bonne gouvernance.

II.3. Du contexte judiciaire

Au cours mois de septembre 2022, le nombre de personnes arrêtées arbitrairement et détenues illégalement par des Imbonerakure, des agents du SNR, des administratifs n'a cessé d'augmenter du jour au lendemain selon les témoignages de la population. Mais, du fait que ces personnes sont souvent arrêtées d'une façon clandestine, quelques cas seulement ont pu être identifiés par nos observateurs des droits humains. Quatre cas d'enlèvements ont été enregistrés.

Dans cette section, nous présenterons également des cas des personnes condamnées dans des jugements de flagrance.

II.3.1. Des personnes arrêtées arbitrairement par des Imbonerakure, des agents du SNR et des administratifs.

Comme mentionné ci-haut, plusieurs cas de personnes arrêtées arbitrairement et détenues illégalement ont eu lieu au cours du mois de septembre 2022. Les cas qui ont pu être identifiés par nos observateurs des droits humains sont les suivants :

1- Quarante-quatre enfants de la rue arrêtés en commune Mukaza, Bujumbura Mairie

Le 30 août 2022, dans l'après-midi, au centre-ville de Bujumbura, commune Mukaza, Bujumbura Mairie, 44 enfants de la rue ont été arrêtés par l'unité de la police anti-émeutes. Selon des sources sur place, ces enfants appréhendés sont des garçons. Ces enfants ont été conduits aux cachots du commissariat municipal de Bujumbura Mairie. Cette opération a été effectuée après la recrudescence des bavures causées par ces enfants tels que des cas de banditisme parfois en utilisant des armes blanches comme des couteaux ou des lames de rasoir.

2- Un membre du parti CNL arrêté en commune Kayogoro, province Makamba

Le 3 septembre 2022, sur la colline Nyentakara, commune Kayogoro, province Makamba, Léonce Sakubu, membre du parti CNL, a été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal de police à Kayogoro par Antoine Ndayiragije, administrateur de la commune Kayogoro, accompagné par certains membres de la milice Imbonerakure de cette colline. Son ménage a subi une fouille et perquisition sans mandat par cette autorité communale. Cette arrestation a eu lieu après qu'Onesphore Nirera et un pasteur nommé Hajayandi aient été arrêtés par le commissaire régional de police avec 30 bidons vides qu'ils utilisaient pour la fraude du carburant. Ces derniers avaient été accusés de fraude. Selon les mêmes sources, Léonce Sakubu a été libéré le 7 septembre 2022, sur l'ordre du Commissaire Régional de police dans le sud du pays.

3- Trois employés de l'hôpital Musema arrêtés en commune Butaganzwa, province Kayanza

Le 6 septembre 2022, sur la colline Musema, commune Butaganzwa, province Kayanza, Jérémie Ndayizeye, Médecin Directeur de cet hôpital, Janvier Kadodo chargé de la gestion et Ernest, pharmacien ont été arrêtés et conduits au commissariat de la PJ Kayanza après avoir été accusés de détournement d'environ 150.000.000 FBU. Le personnel de cet hôpital aurait adressé une correspondance aux autorités dont l'administrateur de la commune Butaganzwa, Janvière Kanyana, au Médecin Chef de District sanitaire Musema et au Médecin Directeur de la province sanitaire de Kayanza, Dr Pascal Niyonzima. Dans cette correspondance, il dénonçait l'attitude autoritaire du Dr Jérémie Ndayizeye et son ingérence dans les services de la comptabilité ainsi que sa mauvaise gestion des finances allouées à cet établissement hospitalier.

4- Trois personnes arrêtées en commune Kabarore, province Kayanza

Le 11 septembre 2022, vers 19 heures, sur la colline Kivuvu, commune Kabarore, province Kayanza, Eric Sikubwabo, âgé de 20 ans et Juvénal Sibomana, âgé de 28 ans, tous de nationalité rwandaise, ont été arrêtés et conduits au cachot communal de Kabarore. Selon des sources sur place, Simon Manirakiza, âgé de 40 ans, burundais, commerçant qui leur avait fourni 97 kilogrammes de haricots qu'ils transportaient a été également arrêté. Le lendemain, tous les trois ont été conduits au cachot du commissariat de police de Kayanza situé sur la colline Kinga de la commune et province Kayanza.

5- Deux enfants arrêtés en commune Nyabiraba, province Bujumbura rural

Le 13 septembre 2022, sur la colline Musenyi, commune Nyabiraba, province Bujumbura rural, César Niyonganji, âgé de 14 ans et Anselme Ngendakumana, âgé de 15 ans, ont été arrêtés et conduits au cachot du poste de police de la commune Nyabiraba par des policiers. Selon des sources sur place, ces deux enfants ont été accusés d'avoir volé deux porcelets. Selon les mêmes sources, les deux enfants ont montré là où ils avaient vendu ces porcelets et celui qui les avait achetés a pu être remboursé tandis que le propriétaire des porcelets les a récupérés. Même si leurs parents ont remboursé l'argent, ces enfants sont restés détenus au cachot.

6- Une personne arrêtée en commune et province Rutana

Le 17 septembre 2022, Niyongabo, commerçant, a été arrêté par le Gouverneur de la province Rutana qui l'a conduit au cachot du commissariat communal de Rutana. Selon des sources sur place, Niyongabo transportait un bidon de mazout quand il a rencontré le Gouverneur, Olivier Nibitanga. Ce dernier a ordonné à Niyongabo de lui donner ce bidon mais il a refusé en disant qu'il allait dépanner son camion Ben, ce qui a poussé le Gouverneur à l'arrêter en l'accusant de le dénigrer. Niyongabo a été libéré en date du 20 septembre 2022.

7- Une personne arrêtée en commune et province Muramvya

Le 19 septembre 2022, vers 21 heures, sur la sous-colline Buruhukiro, colline Musagara, commune et province Muramvya, Honoré Ntandobeke, âgé de 51 ans, célibataire, membre du parti MSD, démobilisé, ex-FAB, a été enlevé à son domicile avant d'être conduit au cachot par des gens dont Ernest surnommé Kinogo, démobilisé, ex-FAB à bord d'un véhicule de marque Toyota Probox. Selon des sources sur place, les ravisseurs qui se trouvaient dans ce véhicule sont arrivés à l'entrée du domicile d'Honoré Ntandobeke et Ernest a appelé Honoré qui est venu à sa rencontre. Honoré a été ligoté et a crié avant d'être poussé dans le véhicule qui a alors roulé à toute vitesse. Les voisins qui ont entendu des cris sont intervenus et ils ont directement appelé le Commissaire provincial de la police. Celui-ci a alerté des policiers se trouvant sur des axes routiers et le véhicule a été intercepté à Bugarama, où les bourreaux ont jeté Honoré. Les policiers de Bugarama ont amené Honoré au chef-lieu de la province pour l'introduire dans leur cachot. Le lendemain, le Procureur de la République à Muramvya l'a interrogé avant de le transférer à la prison de Muramvya sous l'accusation de collaborer avec des rebelles.

8-Deux enfants arrêtés en commune Bugendana, province Gitega

Le 27 septembre 2022, sur la colline Mukoro, zone et commune Bugendana, province Gitega, Naboth Irankunda, âgé de 14 ans, et Trésor Kubwimana, âgé de 16 ans, ont été arrêtés et conduits au cachot de la Police Judiciaire de la commune Bugendana. Selon des sources sur place, ils ont été accusés d'avoir volé du maïs appartenant au Projet ANAGESA. Ces enfants ont été auditionnés par l'OPJ Burikukiye en présence de leurs parents et du Représentant Communal de FENADEB. Ils ont avoué les faits. Naboth a été relâché, le même jour car il a moins de 15 ans pour répondre pénalement de ses actes. Selon les mêmes sources, ce vol a été commis après 10 jours que l'Ingénieur Communal (Responsable de ce Stock) venait de passer au cachot du Service National de Renseignement à Gitega pour les mêmes motifs.

9-Six personnes arrêtées en commune Mukaza, Bujumbura Mairie

Le 27 septembre 2022, Etienne Sahabo, maître Sandra Ndayizeye, Béatrice Baranyizigiye, Claver Manonko, Notaire Didace Rudaragi et Innocent Museremu, Responsable du Renseignement Intérieur au SNR ont été arrêtés et auditionnés par le Parquet de la République Muha, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place excepté Museremu et Rudaragi relâchés vers midi, les autres ont été entendus jusqu'à 21 heures. Etienne Sahabo et Maître Sandra Ndayizeye ont été conduits, dans la nuit, au cachot de la zone Muha. Ces personnes ont rejoint Christophe Sahabo qui avait été arrêté quelques mois avant et toutes sont poursuivies dans l'affaire de Kira Hospital.

10-Deux administratifs arrêtés en commune Nyabikere, province Karuzi

Le 28 septembre 2022, sur la colline Nyenzi, zone Gatonde, commune Nyabikere, province Karuzi, Aaron Ndayizeye, âgé de 29 ans et Aurélie Kubwimana, âgée de 27 ans, tous membres du parti CNDD-FDD, respectivement représentant collinaire et chef de quartier, ont été arrêtés et conduits au cachot de la commune sur l'ordre de l'administrateur, Claudine Murekerisoni. Ces deux administratifs se sont rendus chez Jeanne Hélène Ndereyimana, membre du parti CNDD-FDD, âgée de 38 ans en vue d'une réconciliation entre celle-ci et un parent dont un enfant avait été battu par Hélène. Cependant, cette réconciliation n'avait pas eu lieu parce qu'Hélène avait fait semblant d'être malade. Comme elle a des relations avec l'administrateur, elle est allée porter plainte chez l'administrateur en lui disant qu'ils l'ont battue. L'administrateur a ordonné de les arrêter sans être interrogés

11-Trois personnes arrêtées en commune et province Kayanza

Le 28 septembre 2022, vers 8 heures, sur la colline Musave, centre-ville Kayanza, commune et province Kayanza, Sylvestre Nduwimana, âgé de 48 ans, représentant des commerçants en province Kayanza et Kajibwami, âgé de 64 ans et Eric Girukwishaka, âgé de 34 ans, tous commerçants, ont été arrêtés et conduits au cachot du commissariat de police sis à la colline Kinga. Selon des sources sur place, Ils ont été arrêtés après une fouille perquisition menée chez eux par certaines autorités de la province Kayanza dont le Gouverneur de la province Kayanza, colonel Rémy Cishahayo, le procureur de la République, Isaac Niyigabira, le directeur du bureau en charge de la Protection de l'Environnement, Agriculture et Elevage, Adelin Niyonsaba, le commissaire de police à Kayanza et le chargé du Service National de Renseignement accompagnés du commissaire régional de police nord. Lors de cette fouille, ont été saisis chez Sylvestre Nduwimana, représentant des commerçants à Kayanza, 1356 sacs de ciment, 187 sacs de fertilisants produits par la FOMI et 2320 litres de carburant de type mazout ; chez Eric Girukwishaka, ils ont saisi 7 sacs de sucre tandis que chez Eugénie, 15 sacs de sucre et 110 sacs de fertilisants FOMI. Eugénie n'a pas été arrêtée car elle a indiqué que ces produits appartenaient au représentant des commerçants à Kayanza

II.3.2. Des personnes enlevées

1-Un membre du parti CNL enlevé en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

Le 30 août 2022, sur la colline Budahirwa, zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Calixte Bukuru, maçon et membre du parti CNL, résidant sur cette colline et originaire de la zone Muzinda, commune Rugazi, province Bubanza, a été arrêté par le prénommé Richard, responsable des Imbonerakure en commune Mutimbuzi accompagné par Louis

Nsabiyumva, également Imbonerakure. Selon des sources sur place, Calixte a été conduit sur la colline Nyabunyegeri, zone Rubirizi où Salvator Horihoze, responsable du SNR l'attendait. Ce dernier l'a embarqué dans son véhicule vers une destination inconnue. Les membres de sa famille l'ont cherché partout sans succès.

2-Trois personnes enlevées en commune et province Kayanza

Le 24 septembre 2022, de 21 heures à 22 heures, en commune et province Kayanza, Jibril Minani alias Syoti résidant au quartier Kigwati, mécanicien des motos et membre du parti CNDD-FDD, le prénommé Evariste résidant au quartier Gati, sentinelle à la brigade anticorruption à Kayanza et le prénommé Jérémie résidant au quartier Mukoro, retraité, ont été enlevés un à un, à leur domicile par des agents du SNR accompagnés par Léonard Ngendakumana, responsable provincial du SNR, à bord d'un véhicule. Selon des sources sur place, dans l'après-midi, des membres de ce parti avaient participé à une marche manifestation pour remercier le président de la République pour les œuvres réalisées tandis que ces trois personnes n'avaient pas rejoint les autres et faisaient un débat autour des réalisations du président de la République, chez un certain Ndayisaba où ils prenaient du jus.

Selon les mêmes sources, Syoti les a enregistrés et a envoyé un message audio dans le groupe WhatsApp appelé "bene Samuragwa" (descendants de l'héritier) des membres dudit parti.

II.3.3. Des personnes condamnées dans des jugements de flagrance

1- Jugement de cinq personnes contre le trafic humain en province Rutana

Le 31 août 2022, en commune et province Rutana, le tribunal de grande instance de cette province a organisé une audience publique de flagrance et a prononcé contre Epipode Majambere, originaire de la commune Bugenyuzi, province Karuzi, Eric Twibukimana alias Abdoul, Pascal Nibigira, Ephrem Nginganza et Jean Ndayishimiye, tous de la commune Ruhororo, province Ngozi, la peine principale de 7 ans de réclusion avec comme chef d'accusation d'être impliqués dans le trafic d'êtres humains spécialement des enfants. Selon des sources sur place, ils ont été arrêtés en date du 30 août 2022 à la frontière tanzanienne dans la vallée de Nyabihori en commune Bukemba, province Rutana avec 15 mineurs en direction de la Tanzanie.

2- Jugement de flagrance en commune et province Gitega

Le 19 septembre 2022, Pauline Nyandwi âgée de 23 ans a été arrêtée et auditionnée par le TGI de Gitega, dans le cadre d'un procès de flagrance. Elle était accusée d'avoir tué un nouveau-né qu'elle venait de mettre au monde en date du 13 septembre 2022, sur la colline Mirama, zone Mubuga, commune et province Gitega. Le corps sans vie de ce nouveau-né a été retrouvé dans un trou derrière la maison familiale. Elle a avoué le meurtre en indiquant qu'elle a commis cet acte sous la peur de la réaction de ses parents surtout qu'elle ne connaissait pas l'auteur de la grossesse. Elle a été condamnée à 20 ans de SPP.

Bref et sans être exhaustif, au moins 68 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement et 4 autres ont été enlevées tout au long du mois de septembre 2022.

II.3. Du contexte social

1- De la lutte contre la pandémie du COVID-19 au Burundi

Au Burundi, le COVID-19 a été maîtrisé. Toutefois, le respect et l'application des mesures barrières restent un problème social. De même, les séances de sensibilisation ne sont plus faites par les services habilités.

2-Du détournement de 8 sacs de sucre en commune et province Muramvya

Le 1^{er} septembre 2022, sur la colline Burambana, commune et province Muramvya, Jérôme Bigiraneza alias Simeyoni, chef de colline Burambana, membre du parti CNDD-FDD, a été arrêté par le Commissaire provincial de Police, colonel de Police Edouard Mukoko. Selon des sources sur place, il venait d'être surpris en possession de 8 sacs de sucre à son domicile alors qu'il devait l'avoir distribué sur sa colline. Selon les mêmes sources, il a été relâché par le Procureur de la République quelques jours après.

3-Des autorités accusées de détournement des fonds destinés à la réhabilitation des écoles en commune Gitaramuka, province Karuzi

Le 7 septembre 2022, vers 16 heures, Serges Ntungumburane, âgé de 42 ans, DCE de Gitaramuka et Félix Nshimirimana, âgé de 31 ans, Ingénieur communal de Gitaramuka, tous membres du parti CNDD-FDD, ont été arrêtés par des policiers sur un mandat d'arrêt du Procureur de la République à Karuzi et ont été conduits au cachot de la commune à Gitaramuka. Selon des sources sur place, ils ont été accusés d'avoir détourné 17.000.000 FBU, fonds destinés à la réhabilitation de certaines classes des établissements publics de cette commune. Ce DCE s'était attribué le marché de réhabilitation et il n'avait pas exécuté les travaux. Il avait corrompu les directeurs des écoles et les comités de gestion des écoles qui ont, par après accepté d'approuver que les travaux ont été exécutés comme prévus. Selon les mêmes sources, avant leur libération le lendemain, ils ont payé sur place cet argent. Signalons que ces fonds avaient été donnés aux écoles par l'ONG PADESCO qui appuie le Ministère de l'Enseignement.

4-Des administratifs impliqués dans le rançonnement en commune Bugenyuzi, province Karuzi

Le 15 septembre 2022, sur la colline Gashanga, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, le prénommé Soter, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 43 ans, a été attrapé chez lui, avec plusieurs régimes de bananes qu'il venait de voler chez ses voisins. Selon des sources sur place, Soter a été attrapé plusieurs fois dans des champs en train de voler. Les autorités collinaires lui ont infligé une amende de 175.000 FBU qu'il a payée après avoir vendu un lopin de sa propriété. Selon les mêmes sources, ces autorités ont l'habitude d'infliger de lourdes sommes aux présumés voleurs afin de partager, par après, la somme payée alors que les cas sont de la compétence des instances judiciaires.

5-De la malversation des fonds publics en commune Nyanza-lac, province Makamba

Le 25 septembre 2022, au bureau de la Commune Nyanza-lac, province Makamba, lors d'une réunion du Conseil Communal de Nyanza-lac, Marie Goreth Irankunda, Administrateur de cette commune a été accusée de malversations. Selon des sources sur place, lors de sa deuxième session de septembre 2020, ce conseil communal avait voté un budget pour l'achat d'une moto servant aux déplacements pour le recouvrement des taxes communales. Selon les mêmes sources, cette autorité a, au contraire, fait louer sa propre moto au lieu d'exécuter la décision dudit conseil. Le carburant et toutes les charges liées aux réparations sont pris en charge par la commune en plus de 10.000 FBU de location quotidienne et cela constitue un manque à gagner de plus de 7.000.000 FBU pour seulement les frais de location de cette moto.

6-De la saisie des boissons cachées en commune et province Muyinga

Le 21 septembre 2022, de 16 heures à 18 heures, dans un chantier d'Asumani Bucumi sis à la sous-colline Mukoni, colline Kwibuye, commune et province Muyinga, 270 cassiers rempli de bière primus, 49 casiers remplis de grand Amstel, 29 cassiers remplis d'amstel bock, 10 cassiers remplis de viva, 116 cassiers rempli de fanta ont été saisis par la police du Commissariat communal de Muyinga en collaboration avec les autorités administratives communales et provinciales de Muyinga pendant une fouille perquisition. Selon des sources sur place, ces 10 cassiers de Viva et 116 cassiers de Fanta ont été enfermés dans un stock d'Asmani et les autres quantités de boissons saisies ont été transportées et conservées au commissariat provincial de police de Muyinga. Ces boissons avaient été cachées pour être vendues loin du centre de Muyinga à un prix exorbitant.

7-De l'arrestation d'un chef provincial des Imbonerakure pour corruption en commune Bwambarangwe, province Kirundo

Le 27 septembre 2022, sur la colline Budahunga, commune Bwambarangwe, province Kirundo, Abraham Bucumi, chef provincial des Imbonerakure a été arrêté et conduit à la prison de Ngozi par des agents du SNR en provenance de Bujumbura Mairie. Ils l'accusaient d'avoir distribué une somme de 5.000.000 FBU qu'Abraham lui avait donné pour corrompre des membres du conseil communal. Cet argent a été distribué en pleine réunion dudit conseil dont l'objet était de limoger Kanyoni, Administrateur communal. Ce dernier avait été accusé d'avoir vendu une pompe électrique octroyée aux coopératives des membres de la milice Imbonerakure de cette commune pour irriguer leurs champs. Selon les mêmes sources, lors de cette distribution de cet argent, un des participants a pris une vidéo qui a été envoyée à la présidence de la République pour se rendre compte de la réalité. En date du 30 septembre 2022, le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique, Martin Ninteretse a adressé une correspondance au Gouverneur de la province Kirundo pour le constat de vacance de poste d'Administrateur communal de Bwambarangwe et de faire organiser des élections pour remplacer l'autorité déchue.

8-De la saisie de médicaments en province Ngozi

Le 27 septembre 2022, vers 18 heures, sur la colline Rusuguti, zone, commune et province Ngozi, la police qui assure la sécurité du COCO Ngozi a arrêté deux personnes dont Jeannette Kamariza, âgée de 33 ans, à bord d'un véhicule de marque Toyota RAV4 immatriculé E 3754 A en provenance

du Rwanda, transportant des médicaments. Selon des sources sur place, la police a procédé à la fouille et perquisition de ces médicaments composés entre autres **d'Acepar, d'Akineton, d'Artemether, d'Augmentin 500mg**, etc. Selon les mêmes sources, les propriétaires de ces médicaments étaient à bord de ce véhicule et ont été aussi arrêtés et conduits au cachot du COCO Ngozi.

III. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE DE L'HOMME

III.1. Présentation générale

Cette partie traite des cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées. En effet, au cours du mois de septembre 2022, des cas de personnes tuées n'ont cessé de se multiplier et cela, avec une allure très inquiétante. Ainsi, au fil des jours, des vies humaines disparaissent sans que des enquêtes soient menées en vue d'identifier les auteurs des forfaits pour les traduire en justice et les punir conformément à la loi.

Les cas de personnes tuées sont dominés par des cadavres retrouvés dans des lieux diversifiés, lesquels cas sont surtout attribués par la population, aux Imbonerakure et aux agents du SNR. D'après la population, ces personnes sont tuées et les cadavres sont transportés pour être jetés loin des lieux où ils peuvent être identifiés et cela, pour brouiller les enquêtes.

Voici le déroulement des faits :

1- Un corps sans vie retrouvé en commune Nyamurenza, province Ngozi

Le 30 août 2022, dans les marais au niveau de la colline Kajaga, zone et commune Nyamurenza, province Ngozi, un corps d'une nommée Niyonzima, mère de 3 enfants vivant sur cette colline a été retrouvé sans vie. Selon des sources sur place, la veille au soir, Niyonzima et Béatrice Manigomba ont été attaquées par des personnes non identifiées qui les ont battues et poignardées, mais Béatrice a réussi à leur échapper. Selon des sources sur place, la victime vivait seule avec ses enfants car son mari s'est rendu en Ouganda depuis longtemps. Les membres du CMS se sont rendus sur les lieux pour s'enquérir de la situation mais aucune enquête judiciaire n'a été menée pour identifier les auteurs de ce meurtre et les mobiles de cette attaque.

2- Un corps sans vie retrouvé en commune Rugombo, province Cibitoke

Le 30 août 2022, vers 22 heures, sur la colline Kagazi, commune Rugombo, province Cibitoke, Jackson Nahimana a été retrouvé mort. Selon des sources sur place, Jackson Nahimana rentrait à son domicile et a été électrocuté suite au contact avec des fils électriques de haute tension des pylônes qui étaient tombées. Un fil électrique a été retrouvé enroulé autour des pédales de son vélo qu'il conduisait. Le cadavre a été conduit à la morgue de l'hôpital de Cibitoke.

3- Un corps sans vie retrouvé en commune Rugombo, province Cibitoke

Le 1^{er} septembre 2022, vers 16 heures, sur la sous-colline Mbaza-Miduha, colline Rukana, commune Rugombo, province Cibitoke, un corps sans vie d'un jeune homme non identifié en état de décomposition a été retrouvé par des cultivateurs à moins de 500 mètres de la rivière Rusizi qui sépare le Burundi et la RDC. Selon des sources sur place, ce corps a été trouvé tout près d'une position militaire qui garde la frontière. Sur ordre de Gilbert Manirakiza, administrateur de la commune Rugombo, le cadavre a été enterré au même endroit par la population de cette localité. Aucune enquête n'a été menée pour l'identification de la victime et les circonstances de sa mort.

4- Une personne tuée en commune Buhiga, province Karuzi

Le 1^{er} septembre 2022, vers 4 heures du matin, sur la colline Nyamugari, zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi, Chris Kelly Vyuzura, âgé de 21 ans, qui venait de terminer les Humanités Générales, a été tué par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, il a été attaqué à coups de couteaux quand il sortait et se rendait aux lieux d'aisance. Chris Kelly a vite été évacué à l'hôpital du cinquantenaire de Karuzi où il a succombé à ses blessures. Un suspect a été arrêté après une fouille menée par la police dans les ménages environnants du lieu du crime.

5- Une femme tuée en commune Giteranyi, province Muyinga

Le 3 septembre 2022, sur la colline Nonwe, commune Giteranyi, province Muyinga, Diane Uwamariya a été tuée par son mari Sylvestre Bapfubusa, infirmier au CDS Nonwe. Selon des sources sur place, après cet incident, son mari a pris le large. La police a indiqué qu'elle était à la recherche de l'assassin.

6- Un membre du parti CNDD-FDD tué en commune Mutumba, province Karuzi

Dans la nuit du 3 septembre 2022, vers 23 heures, sur la colline et zone Gisimbawaga, commune Mutumba, province Karuzi, Frédéric Burakuyve, âgé de 67 ans, membre du parti CNDD-FDD a été tué par son fils Alexis Tunayo, âgé de 23 ans, membre de la milice Imbonerakure. Selon des sources sur place, son père lui a interdit de rentrer tard. Alexis a commencé à l'injurier et ils ont fini par se battre. Son père l'a mordu aux doigts avec les dents et le fils a pris une machette dont il lui a asséné des coups au niveau de la tête. Après ce forfait, Alexis a pris le large avant d'être arrêté au chef-lieu de la province Karuzi. Il a été placé en garde à vue au cachot du commissariat provincial pour les enquêtes.

7- Une mère et son enfant morts faute d'assistance en commune Muha, Bujumbura Mairie

Le 4 septembre 2022, dans la nuit, dans une salle de maternité du CDS de Ruziba, zone Kanyosha, commune Muha, Bujumbura Mairie, Evelyne Hakizimana, résidant sur la colline Gakungwe, commune Kabezi, Bujumbura rural est morte lorsqu'elle était en train de mettre au monde. Selon des sources sur place, elle avait été enfermée par une infirmière qui l'avait reçue avant de rentrer chez elle en disant qu'elle allait allaiter son enfant. Le nouveau-né est mort avant sa mère faute d'assistance. Le 5 septembre 2022, les habitants de cette localité ont fait un sit-in devant ledit centre de santé afin de dénoncer les travailleurs de cet établissement sanitaire responsable de ce crime et de demander à la justice de mener des enquêtes pour punir les coupables.

8- Une personne tuée en commune Bukirasazi, province Gitega

Le 5 septembre 2022, sur la colline Migano, commune Bukirasazi, province Gitega, Alexandre Sagitwe, âgé de 28 ans, a été tué alors qu'il dormait par sa femme, Joselyne Batakanwa qui l'a brûlé avec de l'eau bouillante, suite aux accusations d'adultère. Après trois jours sans être soigné, Alexandre a rendu l'âme. Par après, cette femme a été arrêtée et conduite à la prison de Gitega après avoir été condamnée lors d'un procès de flagrance.

9- Un corps sans vie découvert en commune et province Ngozi

Le 10 septembre 2022, au chef-lieu de la commune et province Ngozi, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé au quartier Shikiro de cette commune. Selon une source, le défunt aurait été tué étranglé. Aucune enquête n'a été faite pour identifier les auteurs et les mobiles de ce meurtre.

10- Une personne tuée en commune Ruhororo, province Ngozi

Dans la nuit du 12 septembre 2022, sur la colline Gitanga, commune Ruhororo, province Ngozi, André Kanyoni a été tué par sa femme, Marie Nizigiyimana aidée par ses deux filles, Odette Habarugira et Vénantie Irakoze. Selon des sources sur place, ce meurtre tire origine dans une mésentente entre le mari et sa femme qui avait conçu pendant que son mari se trouvait en Tanzanie.

11- Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune et province Gitega

Le 13 septembre 2022, sur la colline Mirama, zone Mubuga, commune et province Gitega, un corps sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé dans un trou se trouvant derrière la maison familiale. Selon des sources sur place, Pauline Nyandwi, la mère de l'enfant qui venait d'accoucher sous le toit familial à l'âge de 23 ans, a tué l'enfant en l'étranglant à l'aide de ses mains avant de le jeter derrière la maison dans un trou. Selon les mêmes sources, Pauline Nyandwi a été arrêtée et auditionnée par le TGI de Gitega, dans le cadre d'un procès de flagrance du 19 septembre 2022. Elle a avoué le meurtre en indiquant qu'elle a commis cet acte sous la peur de la réaction de ses parents surtout qu'elle ne connaissait pas l'auteur de la grossesse. Elle a été condamnée à 20 ans de SPP.

12- Un homme tué en commune Ruhororo, province Ngozi

Dans la nuit du 13 septembre 2022, au site des déplacés de Ruhororo, commune Ruhororo, province Ngozi, Dieudonné Niyonizeye, âgé de 40 ans, sentinelle dans un bar dudit site a été tué à coup de poignard au niveau de la gorge par sa femme, Fidela Kwizerimana. Selon des sources sur place, ce meurtre est survenu après des accusations d'infidélité conjugale.

13- Un corps sans vie retrouvé en commune et province Rumonge

Le 13 septembre 2022, vers le matin, au quartier Iteba, commune et province Rumonge, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé au port de pêche de Rumonge au niveau de ce quartier. Selon des sources sur place, le corps a été directement enterré par la population de cette

localité sur l'ordre de Jérémie Bizimana, administrateur de la communal Rumonge sans faire des enquêtes pour cerner les circonstances de cette mort.

14-Un corps sans vie retrouvé en commune et province Rumonge

Le 14 septembre 2022, vers le matin, sur la colline et zone Gatete, commune et province Rumonge, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé à 500 mètres de la prison de Murembwe . Selon des sources sur place, ce cadavre a été directement enterré par la population de la localité sur l'ordre de Jérémie Bizimana, administrateur communal de Rumonge sans faire aucune enquête.

15-Une personne tuée en commune Giharo, province Rutana

Le 14 septembre 2022, sur la colline Buyaga de la commune Giharo en province Rutana, Siméon Busi a été tué à la machette par des personnes non identifiées. Des conflits fonciers seraient à l'origine de ce meurtre.

16-Une personne tuée en commune et province Kirundo

Le 19 septembre 2022, vers 18 heures, sur la colline Yaranda, zone Kirundo Rural, commune et province Kirundo, Ezéchiel Kanyabigo, âgé de 41 ans, a été tué par la population en colère. Selon des sources sur place, la victime venait de poignarder son voisin Philémon Niyomugabo, âgé de 25 ans, au niveau du thorax à l'aide d'un couteau. Philémon était en train de jouer au football avec ses collègues. Ce dernier a été évacué vers le CDS de Kigozi avant d'être transféré à l'hôpital de Kanyinya pour des soins médicaux intensifs. Après cet incident, l'Administrateur communal et le Commissaire Provincial de la police se sont vite rendus sur le lieu du crime pour s'enquérir de la situation et donner un message de pacification à la population.

17-Un corps sans vie retrouvé en commune Giheta, province Gitega

Le 20 Septembre 2022, vers 7 heures, sur la sous-colline Buhanza, colline Kirempera, zone et commune Giheta, province Gitega, le corps sans vie de Cassien Ntambaga, âgé de 90 ans, a été retrouvé dans un caniveau. Selon des sources sur place, ce vieil homme avait passé toute la journée chez la famille de Xavier avec les autres. Cette famille célébrait la fête de baptême d'un petit-fils. Vers 18 heures, il était avec deux autres femmes, la nommée Ntimpirangeza, âgée de 75 ans et Renata Ngendakumana, âgée de 65 ans, dans un bistrot appartenant à Xavier. Vers 20 heures, ledit vieil homme et ces deux femmes ont pris le chemin vers leurs domiciles situés à quelques kilomètres du bistrot. A mi-chemin, ces deux femmes l'ont laissé sur le chemin non loin de sa maison quand il a commencé à présenter des signes d'ivresse. Il a été enterré dans l'après-midi sur l'ordre de la police et l'administration en commune Giheta. Ces deux femmes ont été arrêtées et détenues au cachot de la PJ Giheta pour des raisons d'enquête avant d'être relâchées le 24 septembre 2022.

18-Un corps sans vie d'une fillette retrouvé en commune et province Ruyigi

Le 20 septembre 2022, vers 17 heures, au quartier Sanzu III, commune et province Ruyigi, un corps sans vie d'une fillette non identifiée a été retrouvé dans une fosse des scieurs, dans un boisement de cèdres d, une propriété appartenant à l'Evêché de Ruyigi, par des enfants qui gardaient des chèvres. Le corps était en état de décomposition. L'enterrement du corps a été facilité par la Croix Rouge Burundi, antenne de Ruyigi.

19-Un corps sans vie d'un homme retrouvé en commune Buhinyuza, province Muyinga

Dans l'après-midi du 21 septembre 2022, sur la colline et commune Buhinyuza en province Muyinga, Ezéchiel Ntamasambiro a été découvert sans vie non loin du bureau communal de Buhinyuza dans un état de décomposition. Selon une source locale, le corps du défunt avait des blessures au niveau de la tête et ses habits étaient salis et légèrement déchirés. Ezéchiel avait disparu depuis le 19 septembre 2022. L'épouse du défunt a été arrêtée pour question d'enquête.

20-Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

Le 21 septembre 2022, le matin, entre la 13^{ème} et 14^{ème} transversale, zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, un corps sans vie d'une femme non identifiée a été retrouvé par des passants dans une maison en cours de construction. Selon des sources sur place, ce corps était décapité et amputé d'un bras. Le corps a été enterré par la population dans l'après-midi de ce même jour, sur l'ordre de Gaston Singora, chef de zone Maramvya. Ce dernier a indiqué que les enquêtes ont commencé pour identifier les auteurs de ce crime.

21-Un corps sans vie retrouvé en commune Gatara, province Kayanza

Le 23 septembre 2022, sur la colline Rubagabaga, zone Maramvya, commune Gatara, province Kayanza, un corps sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé dans un boisement de cette colline. Selon des sources sur place, des passants qui ont senti une mauvaise odeur provenant de cet endroit, se sont approchés du lieu et ils ont trouvé le corps d'un nouveau-né en état de décomposition. Cet enfant avait été mis au monde par Euphrasie Ndayisenga, âgée de 35 ans, divorcée et l'avait jeté, le 19 septembre 2022. Euphrasie Ndayisenga a été arrêtée et conduite au cachot de police de la commune Gatara après être conduite au Centre de Santé Kibaribari pour des examens médicaux.

22-Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune et province Rumonge

Le 25 septembre 2022, un corps sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé au quartier swahili de la commune et province Rumonge, dans une canalisation des eaux. Aucune enquête n'a été faite pour identifier sa mère et les mobiles de ce meurtre.

23-Une personne tuée en commune et province Gitega

Le 30 septembre 2022, vers 23 heures, sur la colline Bwoga, commune et province Gitega, Emmanuel Kwizera, cultivateur, a été fusillé par Fabrice Irankunda, policier du Commissariat provincial de police de Gitega. Selon des sources sur place, les faits se sont déroulés dans un bistrot où Fabrice et Népomuscène étaient en train de se disputer à propos d'une femme. Selon les mêmes sources, durant leurs disputes, Emmanuel Kwizera est venu pour calmer la situation entre ces deux hommes et le policier a directement tiré une balle sur Emmanuel. Il a rendu son âme sur place. Selon les mêmes sources, le policier a été immédiatement arrêté et conduit au cachot du Commissariat Provincial de police à Gitega. Le procès de flagrance a eu lieu en date du 2 octobre 2022 au Tribunal de Grande Instance de Gitega et il a été condamné à une peine à perpétuité et une somme de 10.000.000 FBU de dédommagement.

Bref et sans être exhaustif, au moins 26 personnes ont été tuées et 19 autres blessées au cours du mois de septembre 2022

III.2. Tableau synthèse de la répartition des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique des personnes par province et par catégories d'auteurs.

Localité \ Catégories d'auteurs	Militaires		Policiers		Civils		Groupes armés		Non identifiés		Totaux	
	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B
Bubanza	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	3
Bujumbura Mairie	0	0	0	0	2	1	0	0	0	0	2	1
Bujumbura Rurale	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	1
Bururi	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	3
Cankuzo	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cibitoke	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Gitega	0	0	1	1	2	1	0	0	1	0	4	2
Karusi	0	0	0	0	1	2	0	0	1	0	2	2
Kayanza	0	0	0	0	1	3	0	0	0	0	1	3
Kirundo	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1
Makamba	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Muramvya	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Muyinga	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	2	0
Mwaro	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	3	0
Ngozi	0	0	0	0	2	0	0	0	2	0	4	0
Rumonge	0	0	0	0	1	1	0	0	2	0	3	1
Rutana	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	1	1
Ruyigi	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Totaux	0	0	1	5	12	14	0	0	13	0	26	19

IV. DES CAS DE TORTURE, DE TRAITEMENTS INHUMAINS, CRUELS ET DEGRADANTS.

Au cours du mois de septembre 2022, plusieurs actes de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants ont été commis dans plusieurs localités du pays. Mais, la plupart de ces actes n'ont pas été identifiés car ils sont commis dans des cachots clandestins installés par les responsables du SNR dans différentes localités du pays et au siège en Mairie de Bujumbura. Les cas identifiés sont au nombre de 8. Voici le déroulement des faits :

1- Un enfant torturé en commune Giheta, province Gitega

Le 30 août 2022, sur la colline Bihororo, zone et commune Giheta, province Gitega, Papias Sibomana, âgé de 16 ans, élève en 7^{ème} année à l'ECOFO Giheta I, a été battu par Richard Hatungimana, enseignant à cette école. Selon des sources sur place, cet enseignant a trouvé cet enfant dans une famille, l'a pris, lui a brisé les doigts et l'enfant a été secouru par des voisins. Selon les mêmes

sources, le lendemain, ses parents ont porté plainte chez un OPJ à Giheta. Ce dernier a convoqué l'enseignant mais il a refusé de comparaître.

Par après, les parents ont fait recours au Procureur de la République de Gitega et il a directement donné l'ordre à l'OPJ de Giheta de l'arrêter. Cependant, cet enseignant n'a fait que trois jours seulement au cachot avant d'être libéré sans avoir été entendu.

2- Un homme torturé par des policiers en commune et province Bubanza

Dans la nuit du 4 au 5 septembre 2022, au centre-ville Bubanza, commune et province, Jean Irankunda âgé de 22 ans, conducteur de taxi-moto, a été très sérieusement battu par des policiers du commissariat provincial de la police à Bubanza. Il a été ensuite conduit au cachot du commissariat provincial de la police. Suite à son état de santé qui s'aggravait, le lendemain matin, il a été conduit, dans un état critique, à l'hôpital pour des soins intensifs. Il serait accusé de n'avoir pas obtempéré à l'ordre de s'arrêter quand ils voulaient le fouiller.

3- Un enfant torturé en commune Bugendana, province Gitega

Le 5 septembre 2022, sur la colline Mukoro, commune Bugendana, province Gitega, Joël Tuyisenge, âgé de 16 ans a été arrêté et conduit au cachot de police de la commune Bugendana, accusé de vol de téléphone. Selon des sources sur place, Joël était avec le prénommé Joseph, son ami dans la salle de cinéma quand ce dernier a donné l'argent à Joël pour aller lui acheter du lait et un beignet. Après, Joseph a accusé Joël de lui avoir volé son téléphone. Pendant que Joseph propageait ces accusations contre Joël, un autre enfant appelé Willy Niyonkuru est venu avec le téléphone disant que c'est Joseph qui le lui avait donné pour aller le charger. Par après, Joël est parti remettre un gobelet et de retour, Joseph a encore déclaré que son téléphone venait d'être volé par Joël. Ainsi, celui-ci a été arrêté et conduit à une position de police où il a été battu par un policier. D'autres enfants qui étaient dans la salle de cinéma sont intervenus pour témoigner que Joël a été accusé injustement et le policier a cessé de le battre mais il a conduit Joël au cachot. Après 5 jours de détention, l'OPJ Léonidas Ndikumana a auditionné seulement Joseph mais il a refusé d'écouter l'accusé et ses témoins Il a indiqué plutôt que Joël doit payer 150.000 FBU constituant les dépenses de l'OPJ dans cette affaire. En date du 13 septembre 2022, les parents de la victime accompagnés par des témoins à décharge se sont présentés chez l'OPJ mais ce dernier les a rejetés en leur disant qu'il était dans une campagne de distribution des moustiquaires.

4- Un informateur du SNR et membre de la milice Imbonerakure torturé en commune et province Bubanza

Dans la nuit du 9 au 10 septembre 2022, vers 20 heures, au bar Atlantique sis sur la colline centre-ville, commune et province Bubanza, David Hagabiyaremye, membre de la milice Imbonerakure et informateur du SNR en commune Bubanza, a été battu par le prénommé Jean Marie, chef de corps du commissariat provincial de Bubanza et S3 du commissariat provincial de police de Bubanza sur l'ordre d'Alexandre Ngoragoze, Secrétaire Provincial du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, la victime a été battue avant d'être arrêtée et conduite au cachot du commissariat provincial de Bubanza où des codétenus ont refusé sa détention vu la précarité de l'état de santé de cette victime. Selon les mêmes sources, par après, la victime a été conduite à l'hôpital de Bubanza pour des soins médicaux et a été admise pour hospitalisation. David avait dénoncé un vol de sucre et d'engrais chimiques commis par Alexandre Ngoragoze auprès des autorités. Précisons qu'une

quantité de sucre et d'engrais chimiques avait été saisie par des agents du SNR à la permanence provinciale du parti CNDD-FDD où Alexandre Ngoragoze les avait cachées.

5- Un Imbonerakure torturé en commune et province Kirundo

Le 11 septembre 2022, à l'hôtel Shinge-Rugero appartenant au colonel prénommé Anastase, colline Nyange-Bushaza, commune et province Kirundo, Callixte Ndikumana, infirmier, membre de la milice Imbonerakure, a été battu, blessé au niveau du front et de la tête avant d'être jeté dans un caniveau de cet hôtel par Hadji Ndorimana, membre de la milice Imbonerakure et enseignant, l'accusant de les espionner au moment de la rencontre du colonel Anastase et ses alliés. Selon des sources sur place, il s'était caché tout près d'eux se camouflant comme quelqu'un qui est au cabaret. Selon les mêmes sources, les habitants de ce quartier l'ont amené à l'hôpital pour des soins médicaux. Le lendemain, Calixte Ndikumana a été arrêté à son domicile par la police et a été conduit au parquet pour détention.

6- Une personne torturée en commune et province Rutana

Le 19 septembre 2022, au bureau du SNR, au chef-lieu de la province Rutana, un commerçant dénommé Nisubire a été battu et tabassé par le responsable provincial du SNR à Rutana, Pépin Habimana en présence du Gouverneur de cette province, Olivier Nibitanga. Selon des sources sur place, il venait d'être arrêté dans son magasin par Pépin Habimana qui l'a conduit dans son bureau où il a été battu jusqu'à uriner du sang. Selon les mêmes sources, après sa relaxation, Nisubire est allé se faire soigner à l'hôpital de Rutana, dans un état critique. Avant cet incident, Nisubire avait envoyé un message par téléphone à son ami Niyongabo alors que le téléphone se trouvait dans les mains du responsable du SNR. Niyongabo était au cachot du commissariat communal de Rutana, depuis le 17 septembre 2022 suite à un conflit qui l'opposait au Gouverneur. Ce conflit était lié à la vente du carburant. Le message était d'informer le Président de la République que lui et son ami, tous commerçants étaient en train d'être malmenés par les autorités de Rutana plus que d'autres commerçants.

7- Une personne torturée en commune Gihanga, province Bubanza

Le 23 septembre 2022, sur la colline et zone Buringa, commune Gihanga, province Bubanza, Jules Ndayishimiye, natif de la colline Kigwati II, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural a failli être tué dans la réserve naturelle de la Rukoko par Lionel Nshimirimana, chauffeur au SNR, un prénommé Moses et un surnommé Sniper, tous membres de la milice Imbonerakure de cette colline. Jules Ndayishimiye a été arrêté et ligoté par ces Imbonerakure qui l'ont, par après, conduit dans cette réserve naturelle de Rukoko pour le tuer. Il a été secouru par l'intervention des habitants de cette colline. Jules avait été accusé par ces derniers d'avoir volé un téléphone portable. Le 29 septembre 2022, le surnommé Kigeri, responsable des Imbonerakure, Laurent Ndayishimiye, responsable du parti CNDD-FDD et Olivier Nzitunga, chef du conseil collinaire du parti CNDD-FDD sur cette colline ont arrêté Lionel Nshimirimana et l'ont conduit dans un lieu inconnu tandis que Moses a pris le large.

8- Un étudiant torturé en commune Mukaza, Bujumbura Mairie

Le 25 septembre 2022, vers 23 heures, au campus Mutanga, zone Nyakabiga, commune Mukaza, Bujumbura Mairie, Emile Mairo Nduwimana a été battu et blessé par des Imbonerakure. Emile a été appréhendé par un groupe d'Imbonerakure dudit campus en patrouille. Malgré qu'il ait exhibé ses documents à ces Imbonerakure pour son identification, il a été conduit au pavillon 9 quartier général de ces Imbonerakure où il a été battu et poignardé à la gorge. Ses collègues l'ont conduit à l'Hôpital. Mais les Imbonerakure n'ont pas été inquiétés.

V. DES CAS DE VSBG

Au Burundi, la loi qui réprime les VSBG en général et le viol en particulier a été promulguée depuis 2016 mais ses résultats ne sont pas palpables malgré la sensibilisation qui se fait ici et là à travers tout le pays. Cela étant dit, des enfants, des femmes et même des hommes continuent à subir ces actes ignobles, souvent sous la couverture des autorités administratives qui sont corrompues et qui n'hésitent pas à tremper dans les règlements à l'amiable entre auteur et victime alors que cela est puni par la même loi. Et si ce n'est pas le règlement à l'amiable, ces autorités corrompues aident souvent les auteurs à fuir en toute quiétude. En conséquence, seuls quelques présumés auteurs sont arrêtés et seuls quelques cas sont identifiés par les observateurs des droits humains. Ainsi, au cours du mois de septembre 2022, huit cas de victimes de VSBG ont été identifiés.

Ces cas sont présentés ci – dessous :

1- Une élève violée en commune Nyanza-Lac, province Makamba

Le 29 août 2022, sur la colline Kabondo, commune Nyanza-Lac, province Makamba, A. Z., âgée de 17 ans, élève à l'ECOFO Nyanza-Lac, a été violée par Olivier Irankunda, chômeur, dans sa chambre à coucher. Le délinquant, originaire de la colline Rabiro en commune et province Makamba, a été arrêté et détenu au cachot du commissariat de police à Nyanza-Lac après avoir vainement tenté des négociations à l'amiable entre sa famille et celle de la victime sous l'égide des administratifs collinaires.

2- Une femme blessée en commune Buhiga, province Karuzi

Le 3 septembre 2022, vers 19 heures, sur la colline et zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi, Jeanine Uwamahoro, âgée de 34 ans, a été battue et blessée à l'aide d'un couteau sur l'oreille droite par son mari prénommé Jacques, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 52 ans et sentinelle au TGI de Karuzi. La femme s'est plainte contre son mari qui venait de rentrer et ce dernier lui a sauté dessus avec un couteau. N'eut été l'intervention de ses enfants, cette femme allait être tuée. La victime a été conduite directement à l'hôpital du Cinquantenaire de Karuzi. Le mari, quant à lui, a été arrêté et conduit au cachot du commissariat provincial de police de Karuzi.

3- Une femme battue en commune Gatara, province Kayanza

Le 12 septembre 2022, vers 23 heures, sur la colline Kivuruga, commune Gatara, province Kayanza, Jeanine Niyokindi, âgée de 38 ans a été battue et son bras a été cassé suite aux coups de poing que son époux, Etienne Nzigamasabo, âgé de 45 ans lui a infligé quand il rentrait en état d'ébriété. Selon des sources sur place, cette femme a été battue lorsqu'elle demandait à son mari pourquoi il avait fait louer deux lopins de terre sans son consentement. Le lendemain, une réunion des membres de la famille du mari et ceux de la victime a été tenue. Le mari de la femme a reconnu sa faute et a accepté de payer des frais de soins de santé à la victime.

4- Viol d'une fillette en commune Mubimbi, province Bujumbura rural

Le 18 septembre 2022, sur la colline et commune Mubimbi, province Bujumbura Rural, P.M., âgée de 11 ans, a été violée par Evariste Ndekebasabe, âgé de 55 ans. Selon des sources sur place, la fillette était allée chez Evariste rendre visite à ses amies. Evariste a d'abord demandé à la fillette si elle avait déjà fait des rapports sexuels et il lui a donné ensuite 11.000 FBU en lui proposant de faire des rapports sexuels mais l'enfant a refusé. L'enfant a rapporté les faits à ses parents qui sont directement allés porter plainte au poste de police de la commune Mubimbi mais le présumé auteur n'a pas été arrêté, alors que la loi burundaise réprime un tel comportement comme un acte de viol.

5- Une femme battue en commune Buhiga, province Karuzi

Le 18 septembre 2022, vers 20 heures, sur la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Médiatrice Niyonzima, âgée de 38 ans, animatrice communautaire, a été battue par son mari en état d'ivresse, Muco Claude, âgé de 42 ans, démobilisé de la FDN. Selon des sources sur place, il lui a donné des coups de chaussures au niveau de la poitrine jusqu'à ce qu'elle perde connaissance. Les voisins l'ont évacuée vers l'hôpital Buhiga où elle a été alitée. Selon les mêmes sources, la femme venait de demander à son mari de lui donner de l'argent pour acheter des uniformes scolaires de leurs 3 enfants avant de l'attaquer à coups de poings et de pieds.

6- Une femme battue en commune et province Kayanza

Le 22 septembre 2022, sur la colline Canzara, commune et province Kayanza, Rénilde Butoyi âgée de 38 ans, a été battue et vu son bras cassé par son mari, Mathieu Barakamfitye, âgé de 44 ans. Selon des sources sur place, le couple venait de passer 10 ans sans avoir d'enfant. Selon les mêmes sources, la victime venait de dire à son mari qui rentrait ivre de cesser de gaspiller les biens familiaux en achetant des bières qu'il offrait à ses concubines. Selon les mêmes sources, la victime a crié au secours et son mari a pris fuite avant l'intervention des voisins.

7- Une fille violée en commune et province Rumonge

Le 24 septembre 2022, une fillette de 4 ans a été violé sur la colline Mwange, zone Kizuka, commune et province Rumonge. Selon des sources locales, un suspect a été arrêté, le même jour, par la police et conduit au cachot du commissariat communal de la police pour des raisons d'enquête.

8- Une jeune fille violée en commune Matana, province Bururi

Dans la nuit du 26 septembre 2022, dans une maison utilisée pour faire le sauna à Mahwa, N.G., âgée de 16 ans, élève en classe de 9^{ème} année au Lycée communal Gishiha, commune Matana, province Bururi a été violée par Fabrice Maneno, Imbonerakure, commerçant au marché de Matana. Selon des sources sur place, la victime a été conduite à l'hôpital de Matana pour des soins médicaux. Fabrice Maneno a été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal de la police à Matana pour des raisons d'enquête.

VI.DE LA SITUATION CARCERALE AU BURUNDI

VI.1.Aperçu général de la situation carcérale au mois de septembre 2022.

La population pénitentiaire est de 12 323 détenus + 117 nourrissons = 12 440

Le total des prévenus est de 6 882 adultes + 31 mineurs = 6 913

Le total des condamnés est de 5 309 adultes + 101 mineurs = 5 410

Le monitoring des violations des droits des personnes détenues au cours du mois d'août 2022 complété par le tableau de la situation carcérale présentée ci-dessus montre que la surpopulation reste alarmante dans les milieux carcéraux de notre pays et a monté excessivement par rapport aux mois passés. En effet, *la population pénitentiaire est de 12.440 personnes ; population pénitentiaire représente 2,86 fois la capacité d'accueil de tous les établissements pénitentiaires* du pays qui est de 4.294 personnes.

Cette surpopulation se traduit aussi par les taux d'occupation très alarmants : 11 sur 13 maisons carcérales du pays ont des taux d'occupation qui sont au-delà de 100%. Seuls le CMCL de Rumonge et la prison de Ngozi pour femmes ont des taux inférieurs à 100% avec respectivement 65,28 % et 76,40%. La situation est telle : la plupart de ces milieux carcéraux du pays ont des taux d'occupation très horribles: Muramvya (798,00%), Mpimba (579,88%), Ngozi pour hommes (402,00%), Gitega (315,00%), Ruyigi (263,67%), Bubanza (243,50%), ...

En termes d'effectif, le ratio population pénitentiaire / capacité d'accueil est de 2,9 fois. Cela montre encore une fois que la situation carcérale au Burundi reste dramatique. Cette surpopulation rend précaire les conditions de détention en créant la promiscuité, une ration alimentaire non suffisante et moins équilibrée (les prévisions pour chaque personne ne changent pas) ainsi que le manque de prise en charge efficace des personnes malades. Bref, les droits des personnes détenues sont bafoués du jour au lendemain.

Cette augmentation sans cesse croissante de la population pénitentiaire est due à plusieurs facteurs dont le manque de célérité dans le traitement des dossiers judiciaires, les détentions arbitraires/illégales, le non-traitement des dossiers des prisonniers politiques, la mauvaise application de la mesure de libération conditionnelle des prisonniers qui viennent de purger leurs peines,

VI.2. Tableau de la situation carcérale au 30 septembre 2022

Prison	Capacité d'accueil	Population pénitentiaire	Nombre de prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Evadé	Décès	Nourrissons		Taux d'occupation
			H	F	H	F	G	F	G	F			G	F	
Bubanza	200	487	201	13	252	18							4	2	243,50%
Bururi	250	375	246	20	97	12							3	1	150,00%
Gitega	400	1260	493	51	646	70							7	10	315,00%
Mpimba	800	4639	3404	212	950	71							17	15	579,88%
Muramvya	100	789	402	34	349	12							5	2	798,00%
Muyinga	300	484	124	12	316	32							2	1	161,33%
Ngozi (F)	250	191		74		91		3		23			19	13	76,40%
Ngozi (H)	400	1608	617		991										402,00%
Rumonge	800	1002	333	30	614	25							5	2	125,25%
Rutana	350	582	268	13	293	8								2	166,29%
Ruyigi	300	791	301	34	427	29									263,67%
CMCL Ruyigi	72	59					21		38						81,94%
CMCL Rumonge	72	47					7		40						65,28%
TOTAUX	4 294	12 323	6 389	493	4 938	371	28	3	78	23	-	-	67	50	286,98%
			6 389+493=6 882		4 938+371=5 309		28+3=31		78+23=101				67+50=117		

VI. CONCLUSION

Au terme du présent rapport, l'APRODH, note avec amertume et indignation que des cas de violations des droits de l'homme continuent à être relevés au Burundi. L'action du gouvernement dans le sens de mener des enquêtes afin d'identifier les auteurs et les sanctionner conformément à la loi reste invisible, ce qui encourage les auteurs à poursuivre ces actes répréhensibles.

C'est à la faveur de cette inaction que des cas de personnes tuées, d'arrestations arbitraires suivies de détentions illégales, de personnes enlevées et/ou portées disparues, de torture, de VSBG en général et de viol en particulier se multiplient dans un pays régi pourtant par des lois claires.

Bien au contraire, toutes les autorités aussi bien administratives que politiques ne cessent de clamer haut et fort que les droits humains sont respectés au Burundi.

La situation est telle, au moment où toutes les maisons de détention de tout le pays regorgent de prisonniers avec des effectifs alarmants et une surpopulation sans égale, par le fait que d'innombrables personnes accusées des infractions à caractère politique ne sont pas jugées. Même celles jugées après une longue période de détention illégale continuent à croupir dans les prisons, parfois même les personnes acquittées.

Mêmes celles qui sont relaxées sont encore arrêtées quelques jours après par des Imbonerakure et/ou les agents du SNR qui font le bon et le mauvais temps dans notre pays sans être inquiétés.

Tenant compte de cette situation des droits de l'homme qui se détériore du jour au lendemain dans notre pays, l'Association pour la Protection des Droits Humains et des personnes détenues lance une fois de plus, un cri d'alarme et recommande ce qui suit :

- **Au gouvernement du Burundi**

- ✓ De prendre des mesures appropriées pour arrêter ces violations flagrantes des droits humains,
- ✓ De mener des enquêtes rapides et concluantes pour identifier les auteurs des violations des droits humains afin qu'ils soient traduits en justice et punis conformément à la loi,
- ✓ De cesser les arrestations et les détentions arbitraires en vue du désengorgement des établissements pénitentiaires.
- ✓ De réorganiser les structures pénitentiaires et mettre l'accent au respect strict des droits des prisonniers-

- **Aux PTF**

- ✓ De renforcer le soutien du Burundi dans tous les domaines et surtout dans le système judiciaire et sécuritaire
- ✓ De financer le Burundi dans ses activités en particulier celles liées au maintien de la paix et la sécurité et à la protection des droits de la personne humaine

- **A la population**

- ✓ De rester sereine et unie, maintenir la cohabitation pacifique et vaquer aux activités de développement et tourner le dos aux manipulations politiciennes.

FIN *****FIN ***** FIN